

Pour diffusion immédiate

Le QCGN profondément déçu par la décision de la Cour d'appel qui confirme la constitutionnalité de la Loi sur la laïcité de l'État

Montréal, le 29 février 2024 – Le Quebec Community Groups Network est profondément déçu par la décision rendue aujourd'hui par la Cour d'appel du Québec qui confirme la validité de la Loi sur la laïcité de l'État. Les juges ont eu les mains liées par l'utilisation par le gouvernement du Québec des dispositions de dérogation de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

La Loi sur la laïcité de l'État ou « loi 21 » interdit aux employés en position d'autorité (notamment les enseignants, les juges et les policiers) de porter ou d'afficher des signes religieux, tels que des hijabs, des kippas, des turbans ou des crucifix ostentatoires, dans l'exercice de leurs fonctions.

« Dès le départ, nous avons soutenu ceux qui ont fait appel de cette loi qui sème la discorde, car elle viole les droits fondamentaux garantis par la Constitution canadienne et les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés », a déclaré Sylvia Martin-Laforge, directrice générale du QCGN, un groupe représentant la minorité d'expression anglaise du Québec. « Mais l'utilisation par le gouvernement québécois des dispositions de dérogation des deux chartes a lié les mains de la Cour et rendu tout recours impossible. »

Le jugement est un autre exemple de la façon dont les dispositions de dérogation des chartes fédérale et provinciale annihilent les droits et libertés fondamentaux des citoyens, a-t-elle déclaré.

« Nous sommes également déçus que la Cour ait interprété de façon restrictive l'article 23 sur les droits à l'éducation dans la langue de la minorité, a poursuivi Mme Martin-Laforge. Nous espérons que si la Cour suprême décide d'entendre un appel de la décision d'aujourd'hui, la portée du droit de gérer et de contrôler exclusivement les écoles d'enseignement dans la langue de la minorité sera interprétée de façon plus large. »

« Cette loi ne résout aucun problème, a-t-elle affirmé. Bien au contraire, elle plonge de nombreuses personnes dans la détresse. Les jeunes musulmanes pratiquantes, par exemple, ne peuvent pas travailler comme enseignantes tout en respectant leurs convictions religieuses. Nous avons déjà vu le cas d'une enseignante, que l'on a retirée de sa classe, puis réaffectée à un poste administratif parce qu'elle portait un couvre-chef pour ses convictions personnelles. Ce sont les administrateurs qui ont décidé qu'il s'agissait d'un symbole religieux. »

La loi controversée a fait en sorte que les minorités religieuses se sentent moins bien accueillies au Québec. Mme Martin-Laforge a fait remarquer que trois ans après l'adoption de la Loi, une enquête approfondie a montré que les communautés religieuses minoritaires étaient confrontées — à des degrés qualifiés de troublants — au mépris, à la haine, à la méfiance et à l'agression. « Nous avons même constaté des menaces et de la violence physique », a rapporté un chercheur principal de l'Association d'études canadiennes dans une entrevue accordée à la CBC.

Selon Mme Martin-Laforge, cette loi semble être basée sur un postulat erroné, à savoir que la visibilité d'un turban ou d'un hijab est automatiquement un geste de prosélytisme, une tentative de convertir les gens à une religion particulière ou de rendre un employé du gouvernement incapable d'agir de manière impartiale.

Mme Martin-Laforge a aussi tenu à affirmer « qu'il est entendu que le QCGN soutiendra les efforts visant à faire appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada, qui, nous l'espérons, maintiendra les droits de la personne fondamentaux inscrits dans notre Constitution et enverra le message clair qu'aucun gouvernement ne peut abroger unilatéralement ces droits, en particulier à des fins politiques ».

Le Quebec Community Groups Network (www.qcgn.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration.

Pour de plus amples informations :

Rita Legault, directrice des communications | rita.legault@qcgn.ca

Téléphone : 438 270-0680